



Association des résidents  
du LAC DES PILES inc.

Crédit photo : Claude Leclerc



# LE PILIER

JOURNAL DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC DES PILES

[www.lacdespiles.org](http://www.lacdespiles.org)

**VISITEZ-NOUS!**

Édition printemps 2020

## Mot de la présidente

Par Joan Hamel, présidente

Un printemps difficile pour nous tous avec cette pandémie qui affecte grandement notre quotidien. Nous faisons face à la plus grande crise de santé publique de notre histoire d'où l'importance de respecter les consignes du gouvernement afin de nous protéger et protéger les autres contre ce coronavirus. Tout évolue tellement rapidement qu'il nous est difficile de prévoir comment se dérouleront les prochaines activités pour les prochaines semaines, les prochains mois. Nous devons tous suivre les consignes du gouvernement.

À ce titre, certains riverains voudront mettre à l'eau leur embarcation à la marina. Nous vous recommandons de vous informer auprès de la Marina du lac des Piles afin de suivre les directives. De plus, un communiqué de la Ville nous sera acheminé sous peu afin de nous faire connaître la procédure à suivre pour le lavage des bateaux. Nous vous encourageons à visiter régulièrement le site web de la Ville de Shawinigan pour obtenir l'information à jour.

Le printemps signifie également le moment de procéder à l'adhésion ou le renouvellement à titre de membre de l'Association. Vous aurez droit cette année à une carte de membre électronique qui vous sera émise par courriel aussitôt votre inscription en ligne complétée. Cette méthode d'inscription en ligne est rapide, sécuritaire et vous évite des délais importants de livraison par courrier. Le coût d'adhésion est de 40\$, une légère augmentation de 5\$ pour payer les frais d'utilisation de la plateforme Evenbrite qui émet la carte de membre aussitôt l'inscription effectuée. La carte de membre vous permet de participer à l'AGA et prendre part aux décisions de l'association et de bénéficier du rabais pour la mise à l'eau de vos embarcations à la marina et des réductions sur les produits et services des commerçants locaux. Nous en profitons pour remercier nos partenaires et commerçants qui se joignent à l'Association pour vous offrir ces rabais. Nous vous encourageons donc à vous inscrire en ligne dès maintenant.

Les membres du CA de l'Association ont collaboré étroitement avec les représentants de la Ville de Shawinigan pour la mise en œuvre et le suivi des différents projets découlant du plan directeur de l'eau (PDE) du lac des Piles. Vous trouverez dans cette présente édition le résumé des principaux travaux que nous avons effectués. Bonne lecture!

Si vous avez des commentaires, des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse suivante : [info@lacdespiles.org](mailto:info@lacdespiles.org)

*Espérons que nous aurons un été clément et souhaitons-nous une saine et belle saison estivale!*

1. [http://www.shawinigan.ca/Citoyens/lavage-des-bateaux-au-lac-des-piles\\_261.html](http://www.shawinigan.ca/Citoyens/lavage-des-bateaux-au-lac-des-piles_261.html)
2. <https://www.eventbrite.ca/e/inscription-carte-de-membre-saison-2020-78230454395>



Nous vous invitons à venir cliquer sur l'onglet « **J'aime** » pour témoigner votre intérêt pour notre page et par la suite être informés de toute nouvelle publication nous concernant.

**Association des résidents du lac des Piles**

**Suivez-nous sur notre page Facebook** où nous nous efforçons de mettre à jour des informations d'intérêt public pour les amateurs de nature et d'environnement que vous êtes ainsi que les avis de convocation, invitations aux activités, photos et articles concernant le lac des Piles.



**En cette période d'incertitude, le conseil d'administration a pris la décision de reporter l'AGA qui devait avoir lieu le dimanche 5 juillet 2020. Nous vous informerons au moment opportun de la date qui sera retenue.**

Crédit photo : Normand Matteau



## RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION

Par Catherine Leduc, directrice des communications

Le moment est venu de renouveler votre adhésion à l'Association des résidents du lac des Piles. Si vous n'étiez pas membre par le passé, nous vous encourageons fortement à le devenir.

L'Association des résidents du lac des Piles est une organisation bénévole dont la mission est de défendre et de promouvoir l'intérêt de ses membres en intervenant de manière à préserver l'environnement, la qualité de l'eau et la qualité de vie des personnes qui y habitent.

À chaque année, une assemblée générale a lieu en juillet. Les membres de l'association sont alors invités à prendre la parole au sujet des divers enjeux qui les préoccupent. C'est aussi lors de l'assemblée générale annuelle que les membres élisent les administrateurs qui siègeront au CA pour un mandat de deux ans.

Les sept administrateurs élus pour former le CA se réunissent plusieurs fois par année. Ils représentent les membres et collaborent étroitement avec la Ville pour le suivi de l'ensemble des dossiers qui concernent le lac des Piles. Le CA se donne également pour mandat de faciliter l'accès à l'information auprès de ses membres. Le journal Le Pilier, l'infolettre électronique, de même que la page Facebook et le site internet de l'association comptent parmi les moyens utilisés pour transmettre rapidement aux résidents toute information susceptible de leur être utile.

Le Pilier est publié en version électronique trois fois par année et seule l'édition du printemps est imprimée et acheminée à tous les résidents ayant une propriété au lac par courrier à votre résidence principale. Sur le site web de l'association des résidents du lac des Piles, vous y trouverez la procédure à suivre pour vous inscrire. Vous pouvez payer votre cotisation en ligne ou par courrier en envoyant un chèque. Dans ce dernier cas, vous trouverez ci-joint, le formulaire d'inscription que nous vous demandons de compléter et nous retourner par courrier. Les coûts d'adhésion sont de 40\$ et une carte de membre vous donnera accès aux différents rabais offerts par nos partenaires.

Que vous soyez résident saisonnier ou annuel, cette association est la vôtre. Plus nous serons de riverains à unir nos voix et plus nous formerons un groupe représentatif de la diversité des résidents et utilisateurs du lac. C'est le point de départ pour arriver à mieux défendre nos intérêts communs.

**Au plaisir de vous rencontrer, d'échanger et de collaborer avec vous !**

### Procédure de demande de vignettes pour les embarcations



Consultez le site de la ville pour en savoir davantage sur la procédure de lavage de bateaux et la distribution des vignettes.

[http://www.shawinigan.ca/Citoyens/lavage-des-bateaux-au-lac-des-piles\\_261.html](http://www.shawinigan.ca/Citoyens/lavage-des-bateaux-au-lac-des-piles_261.html)

Les résidents du lac des Piles seront contactés par la Ville de Shawinigan par téléphone ou courriel dans les jours à venir pour assurer le renouvellement de leur vignette pour 2020. **Nous avons appris que pour les propriétaires dont les embarcations demeurent au lac, la vignette sera la même que celle de 2019.**

## LES CHANTIERS EN COURS AVEC LA VILLE DE SHAWINIGAN

Claude Leclerc, secrétaire

Votre CA entretient des liens étroits avec les services de l'environnement à la Ville de Shawinigan afin d'assurer le suivi des principaux dossiers ayant un impact sur la qualité de vie et le respect de l'environnement au Lac des Piles. Depuis notre dernière AGA, trois rencontres formelles ont eu lieu soit les 28 octobre 2019, 11 février 2020 et 7 avril 2020. Entre ces rencontres, des discussions informelles permettent de réguler les projets en cours. Voici un résumé des principaux dossiers pour lesquels un suivi est assuré.

### Code d'éthique et zone nautique

La Ville de Shawinigan prépare actuellement un code d'éthique qui sera transmis aux riverains afin de cerner les enjeux qui concernent la navigation sur le lac. Le partage du lac entre les différents usagers pose un défi de taille depuis l'apparition de multiples sports nautiques motorisés. Une carte du lac sera produite afin d'identifier la zone des sports nautiques à large sillage (wake boat), la zone de baignade en bordure du lac (100 m), les endroits interdits à la navigation (prise d'eau) et les endroits à risque (hauts fonds). La Ville compte réaliser un sondage auprès des riverains en mai prochain avant d'adopter définitivement le code d'éthique. Par la suite, votre Association proposera un guide des bonnes pratiques destiné aux plaisanciers et aux riverains en général.

### Conformité des fosses septiques et des bandes riveraines

À l'été 2019, les inspections des installations sanitaires se sont poursuivies. Parallèlement, plusieurs riverains ont commencé les travaux visant à rendre leurs installations septiques conformes. Les services de l'environnement poursuivent leurs démarches afin de s'assurer que les installations non conformes soient mises à niveau dans les meilleurs délais. À l'hiver et au printemps 2020, des interventions seront faites auprès des retardataires. Des rapports de mise aux normes seront produits et la Ville pourrait imposer les travaux à la charge des propriétaires dès l'été 2020. Un rapport d'étape sera produit cet été.

Concernant l'aménagement de la bande riveraine, l'escouade bleue mandatée par la Ville a effectué environ 70 visites sur les propriétés des riverains à l'été 2019. De belles améliorations sont constatées mais certains tardent encore à aménager leur bande riveraine. Heureusement, ils sont de moins en moins nombreux. Là encore, la Ville dispose des moyens pour convaincre les récalcitrants de se conformer. Cet enjeu est important puisqu'il s'agit de la protection de notre eau. Nous vivons près de l'un des plus beaux lacs, ne ménageons aucun effort pour le protéger.

### Gestion des eaux de ruissellement

Un budget a été adopté par la Ville afin de réaliser des travaux visant à mieux contrôler les eaux de ruissellement sur l'ensemble de son territoire. Le Lac des Piles figure parmi les secteurs où seront réalisés des travaux qui permettront de réduire l'impact des eaux de ruissellement sur la qualité de l'eau. Les travaux se feront en amont, le plus loin possible du lac. Divers aménagements dont des barrières à sédiments sont prévus autour du lac et répartis sur un certain nombre d'années.

### Procédure de lavage des bateaux et vignettes

Les procédures mises en place en 2019 seront reprises pour la saison 2020. La Ville va publier un communiqué concernant le lavage obligatoire des bateaux. Les vignettes qui étaient conformes en 2019 pourront être réutilisées en 2020. D'autres vignettes seront disponibles pour l'été 2020. Les sites de lavages demeurent les mêmes, mais un autre site pourrait voir le jour.

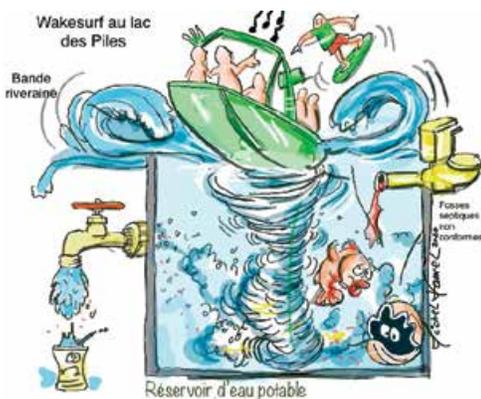
## DES ACTIVITÉS NAUTIQUES QUI PRÉOCCUPENT !

Guy Pilon, Vice-président et directeur à l'environnement

La pratique du **WAKESURF** suscite beaucoup d'inquiétude chez plusieurs résidents du Lac des Piles. Des études ont été effectuées afin de mieux documenter l'impact des activités nautiques motorisées à fortes vagues et démontrent les effets négatifs de cette activité nautique sur les plans d'eau du Québec.

À ce titre, la Ville de Shawinigan a mandaté en 2019, l'organisme de Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) afin de réaliser une revue de littérature permettant de mieux documenter les impacts des activités nautiques motorisées sur la santé du lac. Vous trouverez l'étude de BVSM sur le site web de l'Association des résidents du lac des Piles à l'adresse suivante : <https://www.lacdespiles.org/nouvelles/2019/07/09/la-zone-de-navigation-au-lac-des-piles>

En image :



### QUELQUES EFFETS NÉGATIFS :

- Érosion des rives;
- Effets plus prononcés sur les rives présentant une pente prononcée typique à celles du lac des Piles;
- Remise en suspension des sédiments et du phosphore engendrant un vieillissement prématuré du lac (eutrophisation);
- Destruction des nids et des œufs de plusieurs espèces de poissons;
- Diminution significative des moules d'eau douce (mulettes, elliptio de l'est);
- Lessivage des habitats de nombreuses espèces d'invertébrés se développant en milieu péri-aquatique;
- Augmentation de la turbidité et de la température de l'eau favorisant l'apparition de cyanobactéries (algues bleues);
- Bris d'embarcations et de quais (chaînes brisées);
- Pollution sonore (moteurs puissants, système de son);
- Cohabitation inconciliable avec la pratique de nombreuses activités (natation, canot, kayak, planche à pagaie, ski nautique);
- Lavage inadéquat des ballasts de bateaux pouvant causer une contamination du lac par des espèces envahissantes (myriophylle à épis, moule zébrée, etc.)
- Atteinte à la quiétude des résidents devant subir ces vagues régulièrement sur leur quai flottant dans les zones où se pratique ce sport.

En ces temps où l'urgence climatique et la protection de notre environnement sont au cœur de plusieurs discussions, pourquoi ne pas encourager nos enfants à pratiquer des sports écoresponsables qui ont moins d'impacts négatifs sur l'environnement et la qualité de vie des autres résidents?



## INFORMATION COVID-19

La Ville de Shawinigan tient à informer les citoyens des mesures de prévention qu'elle a mise en œuvre en raison de la progression du coronavirus (COVID-19). Ces mesures ont été prises en fonction des recommandations reçues des autorités de santé publique du Québec afin de protéger le public et son personnel. La Ville effectuera une mise à jour régulière.

- Téléchargez l'application Carecity sur votre appareil mobile;
- Abonnez-vous à l'infolettre de la Ville au bas de la page d'accueil;
- Inscrivez-vous au SMAC - c'est la façon la plus rapide et efficace pour nous joindre en cas d'urgence.

Visitez régulièrement le site de la Ville : <http://www.shawinigan.ca/>

Pour en savoir davantage, cliquez ici :

[http://www.shawinigan.ca/Citoyens/coronavirus\\_302.html](http://www.shawinigan.ca/Citoyens/coronavirus_302.html)

L'Association des résidents du lac des Piles s'assure de respecter les consignes de la Santé publique dans le cadre de ses activités et demande aux résidents du lac des Piles de suivre les directives émises afin de se protéger et protéger les autres contre la Covid-19.



## SITE WEB DE L'ASSOCIATION



Avez-vous visité le nouveau site web de l'Association des résidents du lac des Piles ?

Faites-le dès maintenant !

[www.lacdespiles.org](http://www.lacdespiles.org)

## Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE)

Guy Pilon, Vice-président et directeur à l'environnement

Certains résidents du lac des Piles ont avisé votre CA de la diminution, voire la disparition de petits poissons et de moules d'eau douce (Elliptio de l'est) dans plusieurs secteurs du lac des Piles. Devant ce constat, le CA de votre association a demandé à l'automne dernier au groupe « Hémisphère » de venir faire une première évaluation. Deux biologistes experts en faune aquatique de cette firme sont venus au lac et ont constaté qu'il semble effectivement avoir une disparition des petits poissons (achigans, perchaude, crapets, etc.) et des mulettes dans les zones affectées par les vagues de Wakesurf.

Votre association a donc avisé le ministère de la Faune de ce constat et demandé une aide financière au ministère de l'Environnement par l'entremise d'un PSREE afin que le groupe « Hémisphère » puisse faire une étude sur le sujet. Le titre de cette étude serait :

« **Impacts des activités nautiques motorisées sur l'achigan à petites bouches et l'elliptio de l'est au lac des Piles** ».



Il y a déjà eu des études au Québec de l'impact des vagues surdimensionnées sur l'érosion des rives, mais aucune sur la faune aquatique. La ville de Shawinigan, le ministère de la Faune, Bassin versant St-Maurice ont appuyé le projet.

Le ministère de l'Environnement est prêt à financer à 75% notre étude, mais l'association manque présentement de fonds pour combler le 25% restant. Le projet est donc en attente de fonds et nous croyons fermement qu'il est important de comprendre les raisons de la diminution du stock de poissons dans certaines zones du lac.

Tout résident désireux d'obtenir de l'information et d'appuyer l'association à la réalisation de ce projet peut nous contacter à « [lacadespiles.org](http://lacadespiles.org) » ou faire un don en complétant le formulaire d'adhésion.



**Le maintien de bandes riveraines en santé est l'affaire de tous, agissons ensemble!**

### BANDES RIVERAINES AU LAC DES PILES

Au lac des Piles, depuis le début du programme de conformité, la proportion de propriétaires ayant une bande riveraine conforme est passée de 34.78% à 56.19%.

En 2018 : 104 terrains classés A	En 2020 : 168 terrains classés A
109 terrains classés B	79 terrains classés B
80 terrains classés C	52 terrains classés C



**MARINA  
LAC DES PILES**

### Saison 2020

Bientôt la neige sera fondue, plusieurs d'entre vous pensent déjà aux plaisirs nautiques.

Prenez note qu'il n'y aura aucune augmentation dans la tarification pour cette année. De même que pour le volet lavage de bateau, notre ardeur et constance resteront les mêmes. Les mises à l'eau s'effectueront sur rendez-vous comme l'an passé. Vous serez avisé s'il y a un changement.

Avec la crise du COVID-19 qui sévit, il est difficile de statuer sur une date précise d'ouverture de la saison. Nous demeurons à l'écoute des normes à venir! Nous nous ferons un devoir de vous informer le temps venu.

*Au plaisir de vous revoir bientôt, avec un soleil mur à mur et nos sourires fendus jusqu'aux oreilles!*

Nancy Trudel  
Directrice

## Offre d'emploi étudiant



**MARINA  
LAC DES PILES**

La Marina est à la recherche de personnel pour la saison 2020.

#### Les 3 principales tâches :

Accueillir, informer les clients sur les services offerts et distribuer l'essence.

Tu as le goût de passer un été à travailler sur le bord de l'eau?

Agrandir tes connaissances sur les plaisirs nautiques?

Envoie ton CV à l'adresse courriel suivante : [marinadulacdespiles@gmail.com](mailto:marinadulacdespiles@gmail.com)

Nancy Trudel (Directrice)

# PLAN DIRECTEUR DU LAC DES PILES



## RAPPORT D'AVANCEMENT DES CORRECTIFS - PROJET 1 : MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DU LAC DES PILES

### Service de l'aménagement de la ville de Shawinigan

#### 1. MÉTHODOLOGIE

Suite à un inventaire réalisé en 2018, chaque installation septique a été notée (A, A-, B, B- ou C) selon différents critères. La note «A» signifie que l'installation septique est performante et conforme au règlement. La note «A-» exprime la performance adéquate du dispositif, mais celui-ci n'est toutefois pas conforme en tous points au règlement en place. Les installations cotées B ont plusieurs points non conformes au règlement et sont potentiellement une menace indirecte pour l'environnement.

Finalement, les installations cotées B- ou C sont considérées comme des nuisances à l'environnement et des mesures seront prises pour augmenter leur conformité.

Chaque propriétaire a reçu une lettre expliquant la performance de leur installation septique et les correctifs attendus pour viser la conformité.

#### 2. RÉSULTATS

Suite à la réception des lettres, voici les actions entreprises par les citoyens :

- 25 citoyens sont venus chercher un permis et ont réalisé des travaux correcteurs importants
- 30 citoyens ont entamé des démarches pour corriger la situation en réalisant un test de percolation ou le dépôt d'un plan de correcteur qui corrigera la situation
- 33 citoyens n'ont entamés aucune démarche et n'ont pas déposé à ce jour de plan correcteur
- 93 citoyens n'avaient aucune action à poser

Les autres dossiers actifs sont en traitement ou leur statut est à confirmer.

#### Bilan global- mars 2020

Voici le portrait d'ensemble de la conformité des installations septiques à ce jour au Lac-Des-Piles :

Classe	Bilan 2020	Inventaire 2018
Conforme (AA)*	52	
Conforme (A)	41	54
Aucune contamination ou correctifs mineurs (A-)	46	47
Installations non conformes (B)	87	94
Installations non conformes (B-)	19	29
Installations non conformes (C)	8	13
À déterminer	3	7
<b>Total</b>	<b>256</b>	<b>244</b>

\* Installation conforme et non inspectée, car récente.

**Un total de 155 installations sur 256 sont considérées comme des installations adéquates et ne générant pas de contamination directe ou indirecte (conformes). Parmi ces dossiers on y retrouve des installations sanitaires de classe AA, A, A- et B.**

Note sur les dossiers cotés B : Certaines installations ont été cotées B, soit non-conformes, puisqu'elles ne sont pas conformes à la réglementation actuellement en vigueur, mais elles étaient toutefois conformes à la réglementation en vigueur au moment de l'émission du permis. Les correctifs ne peuvent alors être exigés, à moins que ces installations présentent une source de contamination. Nous considérons donc que ces installations sont adéquates au sens des objectifs du PDE. Elles seront néanmoins sous surveillance dans les années à venir.

#### 3. SUITES DU PROJET

Au courant de l'hiver et du printemps 2020, la Ville soutiendra les citoyens dans la planification de la réalisation de leurs travaux.

Pour les installations cotées C et dont les propriétaires n'ont pas présenté de plan correcteur, un avis les enjoignant de réaliser les travaux demandés leur sera transmis, faute de quoi, pour ces installations, la Ville réalisera les travaux pour eux.

Pour les installations cotées B-, B et A- et dont les propriétaires n'ont pas apporté les correctifs requis ou n'ont pas présenté de plan correcteur, un avis les enjoignant de réaliser les travaux demandés leur sera transmis et un suivi sera effectué. Des avis d'infraction pourront être transmis selon les situations.

Le programme de financement écoprêt est toujours disponible pour les citoyens désirant faire des travaux correcteurs. Les modalités sont sur le site Internet de la Ville.

Un rapport d'avancement des correctifs est prévu à l'hiver 2021.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site web à l'adresse suivante : [http://www.shawinigan.ca/Citoyens/installations-septiques\\_246.html](http://www.shawinigan.ca/Citoyens/installations-septiques_246.html)



**Nous vous souhaitons  
un beau printemps  
à tous!**



**Ça va bien aller!**



## OFFRE D'EMPLOI TECHNICIEN(NE) EN ENVIRONNEMENT

Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) est à la recherche d'un(e) technicien(ne) pour la réalisation d'une étude sur le succès de capture des pêcheurs sportifs au lac des Piles (Ville de Shawinigan, région de la Mauricie) au cours de la période estivale 2020 !

- Tu te débrouilles avec une chaloupe ?
- Tu as de l'entregent et un grand sens des responsabilités ?
- Tu aimerais passer ton été à naviguer sur le lac des Piles et à entendre d'innombrables histoires de pêches ?

Fais-nous parvenir ton CV dès maintenant !



Pour postuler : [directrice@bvsm.ca](mailto:directrice@bvsm.ca)  
Date limite pour postuler : 10 mai 2020  
Entrée en poste : 01 juin 2020  
12 semaines | 35 heures/semaine  
Pour plus de détails : [www.bvsm.ca](http://www.bvsm.ca)

## COMMENT SONT INTRODUITES LES EEE ?

- Les plaisanciers : bateaux, chaloupes, canots, kayaks, moto marines, etc.;
- Les pêcheurs et les chasseurs : bateaux, équipements de pêche et de chasse, seaux d'appâts, etc.;
- Les marchés de l'aquariophilie et de l'horticulture;
- Les hydravions;
- Les plongeurs.

## QUELS SONT LES IMPACTS DES EEE ?

Les EEE causent d'énormes dommages, tant environnementaux qu'économiques, tels que :

- Obstruction des prises d'eau potable;
- Diminution de la valeur des propriétés riveraines;
- Bris sur les embarcations, leurs moteurs, ainsi que sur l'équipement de pêche et de chasse;
- Rétrécissement des voies de navigation et diminution de l'usage des plans d'eau par les usagers.

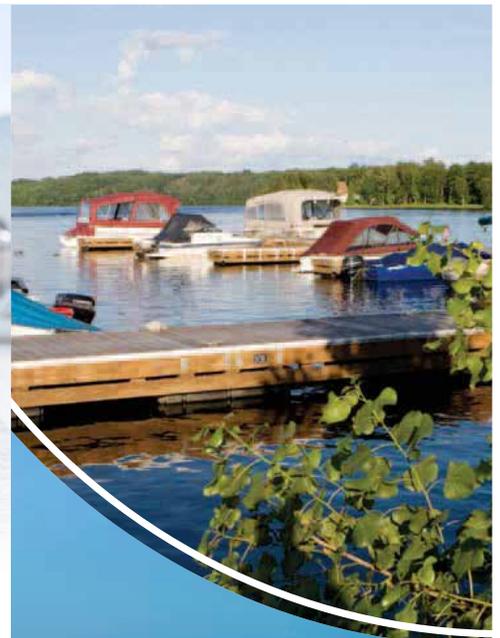


### SERVICE AUX CITOYENS

819 536-7200

[information@shawinigan.ca](mailto:information@shawinigan.ca)

[www.shawinigan.ca/lavagebateaux](http://www.shawinigan.ca/lavagebateaux)



### EMBARCATIONS AU LAC DES PILES

## LAVAGE OBLIGATOIRE





## Bateaux électriques au lac des « PILES »

*Un rêve ou une réalité?*

*C'est une bonne idée écologique!*

*On le fait de plus en plus pour les autos*

*Pourquoi pas pour les bateaux?*

- Pas de bruit
- Pas d'énergie fossile
- Pas de déversement d'essence
- Pas de transport de bidons
- Pas d'émission de CO<sub>2</sub>
- Simplyment brancher le fil

## RÈGLEMENT

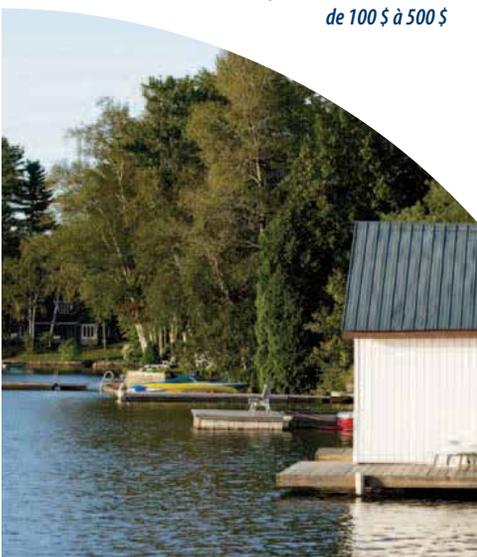
### SH-1, titre 10.10, section II

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019, il est **obligatoire de faire laver toutes les embarcations motorisées ou non motorisées** avant leur mise à l'eau au lac des Piles.

Les détenteurs doivent ainsi faire laver leur embarcation dans un poste de lavage certifié par la Ville de Shawinigan et être en possession d'une attestation de lavage valide pour cette embarcation.

**Embarcations assujetties au règlement :** toute embarcation, motorisée ou non, tels les canots, les chaloupes, les motomarines, les pédalos, les barges, les pontons, les voiliers, les yachts, y compris les remorques qui servent à transporter ces objets.

*Infractions passibles d'une amende  
de 100 \$ à 500 \$*



## CERTIFICAT DE LAVAGE

- Pour les visiteurs au lac des Piles;
- Émis par un poste de lavage certifié par la Ville;
- Valide 48 heures – renouvelable si l'embarcation ne quitte pas le plan d'eau.

## CERTIFICAT D'USAGER

- Pour les résidents du bassin versant du lac des Piles, les propriétaires et les locataires des propriétés riveraines du lac des Piles;
- Renouvelable annuellement;
- Vignette apposée sur le côté gauche avant de l'embarcation;
- Lavage obligatoire dans un poste certifié par la Ville à la suite de tout séjour sur un autre plan d'eau.

Pour plus d'information  
[www.shawinigan.ca/lavagebateaux](http://www.shawinigan.ca/lavagebateaux)

## 5 ÉTAPES À RESPECTER POUR LES POSTES DE LAVAGE

1. **INSPECTER** l'embarcation, la remorque et l'équipement;
2. **RETIRER** la boue, les plantes aquatiques, les débris visibles et les jeter à la poubelle;
3. **VIDER** l'eau du vivier, de la glacière, de la cale, etc.;
4. **LAVÉ** à la pression;
5. **RÉPÉTER** avant chaque mise à l'eau.



## POSTES DE LAVAGE CERTIFIÉS

Consultez le [www.shawinigan.ca/lavagebateaux](http://www.shawinigan.ca/lavagebateaux) pour connaître les postes de lavage certifiés par la Ville et obtenir leurs coordonnées.

## POURQUOI FAIRE LAVÉ SON EMBARCATION ?

Le lavage des embarcations permet de prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE) au lac des Piles.

Les EEE sont introduites dans un milieu qui n'est pas leur milieu naturel, de façon accidentelle ou intentionnelle, par le biais de différentes activités humaines.

Au Québec, plusieurs espèces aquatiques envahissantes sont présentes (myriophylle à épi, gobie à taches noires, cladocère épineux, etc.)

## Pour devenir membre de l'Association:

40 \$ Inscription en ligne: [www.lacdespiles.org/devenir-membre](http://www.lacdespiles.org/devenir-membre) ou un chèque par la poste:

Casier postal 10201, Shawinigan, Québec, G9T 5L3

## Merci à nos commanditaires

Marina du lac des Piles: 819 533-1014

[marinalacdespiles.com](http://marinalacdespiles.com)



RE/MAX DE FRANCHEVILLE INC.  
Agence immobilière

L'ÉQUIPE  
**HALLÉ-LAROCHE**

819.537.5000

Emilie Hallé  
Courtier immobilier résidentiel  
emilie.halle@remax-quebec.com

Serge Laroche  
Courtier immobilier  
serge@equipelaroche.com

Johanne Taylor  
Courtier immobilier  
johanne.taylor@equipelaroche.com

Pour le meilleur et pour longtemps  
[www.gerardmilette.com](http://www.gerardmilette.com)

1745, boul. Trudel Est, St-Boniface (Québec) GOX 2L0  
T : 819 535-3325 F : 819 535-0002

**GÉRARD MILETTE**   
MANUFACTURIER DE PORTES ET FENÊTRES



Distributeur exclusif des produits Correctcraft au Québec

124, rue Authier, St-Alphonse-de-Granby  
À 40 min. du Pont Champlain (Sortie 68 Autoroute 10)  
Téléphone : 450 777-1101 / [simon@sgsportmarine.com](mailto:simon@sgsportmarine.com)  
[www.sgsportmarine.com](http://www.sgsportmarine.com)



**BIONEST**  
Assainissement des eaux usées™

- Fiable et robuste
- Compacte et enfouie
- Média permanent

819 538-5662 • [www.bionest.ca](http://www.bionest.ca)



VILLE DE  
**SHAWINIGAN**

550, avenue de l'Hôtel-de-Ville  
CP 400  
Shawinigan Qc G9N 6V3  
Téléphone : 819 536-7200  
[www.shawinigan.ca](http://www.shawinigan.ca)

**Michel Angers**  
Maire de Shawinigan



**PEPINIERE  
DU PARC**

Renée Soucy, associée  
Conceptrice et responsable de l'aménagement paysager  
[reneesoucy@pepiniereduparc.com](mailto:reneesoucy@pepiniereduparc.com)

819-532-2068  
[www.pepiniereduparc.com](http://www.pepiniereduparc.com)

1311 ch St-Joseph, St-Mathieu-du-Parc, GOX 1N0



Patrick Ladouceur

5401, 35<sup>e</sup> Rue  
Grand-Mère, Qc  
G9T 3N5

Info & Réservation : **819 533.4555**  
Télécopieur : **819 533.3959**  
Courriel : [golfsteflore@cgocable.ca](mailto:golfsteflore@cgocable.ca)

**LES Quais**  
TRADITIONNELS

850, 2<sup>e</sup> Avenue  
Grand-Mère (Québec) G9T 2X5  
Tél. : 819 538-0880  
Cell. : 819 898-5154  
[quais.traditionnels@gmail.com](mailto:quais.traditionnels@gmail.com)  
[www.quaistraditionnels.com](http://www.quaistraditionnels.com)

**DANIEL ST-PIERRE**  
PROPRIÉTAIRE



**LE SPECIALISTE**

- Freins
- Silencieux
- Suspension
- Direction
- Injection - Mise au point
- Air climatisé - Chauffage
- Pneus
- Entretien préventif
- Antirouille
- Entretien système de surveillance pression des pneus

**GARAGE STE-FLORE 1999 INC.**  
3320 - 50 ième Avenue  
Grand-Mère, QC  
G9T 1A3

Guy Tessier & Josée Durocher  
Propriétaires

Tél. : (819) 538-2011 • Fax : (819) 538-1466



multi-energie best

7975, boulevard des Forges  
Trois-Rivières (Québec)  
G8Y 1Z5  
Tél.: 819-378-6677  
Télécc.: 819-378-6561  
[info@multi-energie-best.com](mailto:info@multi-energie-best.com)

une approche globale

MÉCANIQUE | TECHNOLOGIES | MAINTENANCE | ÉNERGIES



**Milette**  
portes-doors

100, avenue Industrielle  
St-Boniface (Québec) GOX 2L0

1 800 567-2931  
Téléphone : 819 535-5588  
[info@portesmilette.com](mailto:info@portesmilette.com)



**SUBWAY**

Soyez prudents !



Entreprises  
**PRATTE & LAFORME INC.**

La référence en excavation à Shawinigan  
2800, 2<sup>e</sup> Rue, Shawinigan 819 538-4245

**Vous êtes en affaires?**  
Vous voulez élargir ou consolider  
votre clientèle?  
Vous voulez rejoindre directement nos lecteurs?  
▶ Rien de plus simple! ◀

Des espaces publicitaires sont disponibles  
dans *Le Pilier*

Contactez-nous : [journal.pilier@lacdespiles.org](mailto:journal.pilier@lacdespiles.org)